
LA FORÊT USINE

A BOIS

Dès sa création, dans les années soixante, la finalité de l'ONF n'augurait rien de bien fameux pour nos forêts. Des voix s'élevèrent et dénoncèrent le danger. Mais nul n'est prophète en son temps...

« Pour la forêt, rien ne va plus. Faites vos jeux, il y a du bois à dégager. Il faut que la baraque vive sur elle-même depuis cet an de grâce 1965 qui la vit devenir Office National des Forêts ». En 1970, le Professeur Jacquot, membre de l'Académie d'Agriculture de France, avait déjà bien cerné le problème. Pour lui, le titre « d'Office Nuisible des Forêts » correspondrait mieux à la réalité (in Bêtes et Nature, n° 100, 1972). Mais la machine à autofinancer le budget de la nouvelle administration forestière était lancée. Avant d'avoir atteint les limites de l'absurde, rien ne pouvait l'arrêter...

patrimoine sylvestre. Mais avec l'avènement de l'ONF une mutation du langage s'opère : le conservateur devient un ingénieur ; le garde forestier devient un technicien forestier. Par la suite, l'Office va même jusqu'à délaisser son premier logo - un cervidé dans une ambiance forestière - par une symbolique, il est vrai, davantage représentative des ambitions de l'entreprise : un arbre stylisé partiellement débité en planches... Ces quelques modifications, à priori anodines, dans tous les cas bien en phase avec l'esprit de notre époque, reflètent le choix délibéré des gestionnaires d'engager les forêts publiques dans un vaste processus de production intensive. Jusque dans la symbolique des mots et l'image d'un logo, l'ONF cherche à s'affranchir de la nature, et par la même de son héritage culturel et professionnel ancestral. La suite des événements, partout sur le territoire national, confirme malheureusement la pertinence de cette analyse...

■ Les forêts publiques se doivent d'assumer diverses missions de front. Tout d'abord, leur première vocation est d'ordre économique. Puis, à distances variables, se talonnent bien loin derrière les considérations touristiques, récréatives, scientifiques, écologiques. Autant de fonctions peu lucratives, voire parfois dépensières. Elles n'en demeurent pas moins, à l'instar de l'économie industrielle, aussi indispensables. Mais, signe des temps, tout ce qui ne contribue plus à l'épanouissement rapide des caisses enregistreuses n'est plus en odeur de sainteté. Là, comme en d'autres secteurs d'activités, l'originalité même d'un service public disparaît sans égard devant les intérêts privés d'une administration. En admettant que le contexte économique se dégrade davantage, le pire reste à venir...

Le martelage trop précoce de chênes en plein « rendement » caractérise pourtant un non sens économique. Et trop souvent les arbres de bonne venue, à vocation tranchage, les plus prisés, et surtout les plus « rentables », disparaissent avant d'avoir fourni le maximum. Mais peu importe, désormais les capacités productives des forêts, variables d'un site à l'autre, variables d'une année sur l'autre, suivant la nature des sols, les conditions météorologiques, etc., ne conditionnent plus les prélèvements forestiers. Seuls les impératifs économiques immédiats, soumis aux fluctuations du marché, définissent à présent les volumes de bois à récolter. Une note interne du service départemental de l'ONF/Allier, destinée à Messieurs les Chefs de Groupe Technique, en dit long à ce sujet...

UN ÉTAT DANS L'ÉTAT

■ Les forêts domaniales appartiennent à l'Etat. Elles sont « La propriété privée de l'état ». C'est du moins l'avis des gestionnaires en place. Pourtant, en France, l'Etat ne doit bien son existence, via nos élus politiques, qu'à la volonté du peuple. Cette notion de propriété privée, appliquée avec une telle véhémence à des espaces aussi vastes que les massifs forestiers domaniaux, dénote dans tous les cas une contradiction inquiétante avec l'idée même de démocratie chère à notre pays. Il serait donc normal que les citoyens aient un droit de regard plus sérieux sur l'avenir de leur patrimoine naturel collectif. Mais sur le terrain, de simple métayer de Tronçais qu'il est, l'ONF se comporte dorénavant comme l'unique propriétaire de la forêt. Quiconque s'aventure à dénoncer cette situation s'expose désormais au crime de lèse-majesté... L'intérêt général doit s'effacer devant l'intérêt mercantile d'une poignée d'ingénieurs plus commerciaux que forestiers. A croire que nous dérivons « légalement » vers les prémices d'une technocratie intouchable...

Sans véritable concertation avec les habitants des communes riveraines, un plan de circulation automobile fut instauré à Tronçais. Idem dans tous les autres massifs du département. Deux explications peuvent être avancées pour expliquer cette motivation : effectuer des économies d'entretien du réseau et - surtout ! - mais moins évident à déceler, tenir à distance le public... Sur le terrain cela se concrétise par canaliser un maximum les promeneurs vers des secteurs « présentables ». Des micros réserves déguisées en miroirs aux alouettes sont alors projetées ça et là avec, si possible, l'imprudente approbation d'associations d'usagers locaux. Dans son infinie bonté, l'administration veille en effet au moindre détail susceptible d'éloigner les foudres de l'opinion publique; le plus simple étant encore de prendre en charge la populace avant qu'elle ne

sans plus tarder, il fallait d'urgence éloigner cette piétaille... La prophylaxie adoptée avant le grand chambardement consista à réguler, limiter la fréquentation du massif. Mais cette recherche du camouflage, déguisée en fallacieux arguments de protection, vira aussi carrément au ridicule en forêt de Château-Charles (03) où seules deux routes forestières traversent ce petit massif de 643 hectares. La circulation automobile, jamais très importante, n'y posait aucun problème majeur. Et pourtant, là comme ailleurs un plan de circulation réglemente désormais l'accès au 3/4 du massif. Là comme ailleurs, les prétextes de préservation de la forêt sont d'autant plus volontiers mis en exergue qu'ils ne préservent rien ! Certes, les « perturbateurs » potentiels se raréfient à Château-Charles. Les vieilles futaies aussi... A Tronçais, la démarche respecta le même scé-

chés ou détériorés... La seconde manifestation de l'arrivée du « progrès » en forêt de Tronçais se présenta sous la forme de cloisonnements (ou chemins d'exploitation) démultipliés au possible. Autrefois espacé de 100 mètres, leur entre-axes chute à 20 ou 25 mètres. Une distance somme toute bien provisoire puisque, « si nécessaire », la correction peut être revue à la baisse (dixit Mr le gestionnaire de Tronçais à

usagers. Mais à Tronçais, pour unique réponse aux nombreuses questions posées par les citoyens devant un pareil carnage, l'Office adopte sans complexe la langue de bois... Des explications toutes plus fantaisistes les unes que les autres animent alors les conversations. Et comme il se doit, le leitmotiv officiel affiché à répétition évoque la sacro-sainte sécurité : « Ces layons ont pour but d'éviter aux forestiers de se perdre (...), mais également de parer à toutes complications en cas d'accident. Les secours peuvent ainsi se rendre sur place plus rapidement. » (Propos de Mr l'ingénieur gestionnaire de Tronçais ; assemblée publique du 28 juillet 1991 à Cérilly).

L'effet de lisière, partout omniprésent, ne risque-t-il pas d'engendrer des croissances irrégulières et trop rapides ? Toutes ces considérations reposent, bien entendu, sur des critères de productions qualitatives. Remarquez, en notre époque d'intense consommation, la qualité a-t-elle encore un sens ? Mais en parallèle au découpage minutieux, au cloisonnement méticuleux de la forêt, des travaux moins spectaculaires transforment aussi plus que jamais Tronçais en un vaste chantier permanent. L'opération la plus subtile consiste à éclaircir la majorité des parcelles... Autrefois, les futaies comptaient 250 à 300 arbres à l'hectare. Maintenant, il faut se satisfaire de 70 tiges pour la même surface. En apparence cela ne change guère le paysage... Si ce n'est que 70 % des arbres sont récoltés ! (sous le prétexte évocateur, mais trompeur, de « coupes d'amélioration ou d'aménagement »...). A des

En conclusion, faute de compétence dans l'interprétation des astres, personne n'est aujourd'hui en mesure de prédire les conséquences à moyen et long terme de l'incroyable mutation sylvicole de Tronçais. Les spécialistes l'avouent eux-mêmes : « c'est un pari sur l'avenir ! » Il eut été pour le moins logique d'expérimenter au préalable ces travaux sur de faibles surfaces, puis d'attendre le temps nécessaire (un ou deux siècles ?) avant d'émettre un avis sur leur viabilité. La rigueur scientifique, tant évoquée à tort et à travers, y aurait au moins trouvé son compte ! On ne chamboule pas du jour au lendemain des méthodes de travail efficaces par des incertitudes dont on ignore tout des résultats. Surtout lorsque les méthodes jugées obsolètes sont à l'origine de résultats aussi démonstratifs qu'à Tronçais ! Mais peu importe... Un petit technocrate zélé entend marquer d'une trace indélébile son passage dans le département de l'Allier. Le progrès avance... « Les petits oiseaux » n'ont plus qu'à bien se tenir... La grosse machine administrative fonce !